

Beauvais, le 03 février 2010

Fonctionnaires mobiles ou virés

Le Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, Monsieur Woerth, a justifié le licenciement d'un fonctionnaire, introduit par la loi « Mobilité » d'Août 2009, estimant « qu'un fonctionnaire refusant trois postes proposés suite à une réorientation professionnelle, n'a plus envie de travailler dans l'administration, et qu'il n'y a aucune raison que celle-ci continue à le payer ».

Le cynisme de ces propos est pour FO Finances inacceptable et intolérable !

Au travers de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le gouvernement a entrepris une véritable démolition des services publics, avec à la clef des milliers de suppressions d'emplois (34 000 en 2010, 100 000 en 3 ans).

Victimes de ce plan social déguisé à l'échelle publique, les fonctionnaires sont contraints à une mobilité forcée, faute de quoi le ministre les licencie purement et simplement !

Subissant cette politique, les fonctionnaires sont, de plus, considérés par leur ministre de tutelle comme coupables de rechigner à accepter le diktat de la mobilité géographique.

Alors que le Président de la République s'est prononcé pour un plan de titularisation des personnels non titulaires, le ministre de la Fonction Publique se sépare quant à lui des fonctionnaires titulaires.

Un comble !

FO Finances dénonce avec force ce nouveau procès d'intention fait aux fonctionnaires, qui exercent leurs missions dans des conditions chaque jour plus difficiles.

On ne gouverne pas indéfiniment et impunément un pays en jetant les fonctionnaires en pâture à l'opinion publique.

BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Quotité de travail :%

AFFECTATION :
souhaite adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (FO DGFIP).

Fait à, le
(signature)

⇒ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu
A retourner à Maryse COZETTE TP Creil Mle